Le cynisme n’a pas de limites **Pour « sécuriser » les universités, le gouvernement pique dans la caisse d’aide aux personnes reconnues en situation de handicap** “Pour vous accompagner et apporter des conditions de sécurité renforcées à la rentrée 2016, j’ai demandé et obtenu la prolongation en 2016 d’une mesure technique, celle du taux dérogatoire pratiqué en 2015 pour le FIPHFP (Fonds pour l’insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique). Ce sont ainsi 30 millions d’euros qui seront dégagés et qui pourront être consacrés à la sécurisation technique ou humaine de nos établissements universitaires”. Voilà ce qu’a déclaré Najat Vallaud-Belkacem, la Ministre de l’enseignement supérieur, mercredi 31 août, lors de l’université d’été de la Conférence des présidents d’université (CPU). Le gouvernement vient donc de décider de prélever 30 millions d’euros sur le budget du Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique afin de financer la sécurité des sites universitaires par la présence de vigiles. Le FIPHFP est financé par les amendes des organismes publics n’appliquant pas la loi : l’obligation d’employer au moins 6 % de personnes reconnues en situation de handicap (selon la loi du 11 février 2005). La pénalité est calculée en fonction du pourcentage de personnels en situation de handicap de chaque établissement. Or la plupart des universités sont loin de respecter la loi. Elles devraient donc payer des amendes importantes depuis de nombreuses années… sauf qu’elles bénéficient de dérogations pour minorer ces amendes. Ce taux dérogatoire permet aux universités de ne verser environ qu’un tiers de la somme qu’elles devraient donner au FIPHFP (soit en 2015 : 15 millions d’euros au lieu de 45). Ce sont ces dérogations qui vont être prolongées pour que les économies ainsi réalisées financent des vigiles. Autrement dit, ce sont les universités les moins vertueuses en matière de respect de l’obligation d’emploi de personnels en situation de handicap qui vont le plus bénéficier du système. Le Président de la CPU (Conférence des Présidents d’Universités) se dit « soulagé » d’un tel choix… Ainsi, non seulement les universités sont dans l’illégalité au niveau de l’embauche des personnes reconnues en situation de handicap et elles ne paient que des amendes minorées, mais maintenant elles vont bénéficier du fonds destiné aux personnes reconnues en situation de handicap pour embaucher des vigiles qui ne serviront qu’à une politique de communication. Car une telle mesure de « sécurisation » par des vigiles n’a en effet pas d’autre fonction qu’un effet d’annonce. La plupart des campus sont heureusement des espaces ouverts vers l’extérieur, avec de multiples portes d’entrées, accueillant un public très varié, donc non sécurisables par des vigiles pour éviter des attentats si un jour des fanatiques déterminé-e-s décident de s’en prendre à une université. SUD éducation dénonce le cynisme du gouvernement et de la CPU envers les personnes reconnues en situation de handicap, situation déjà dégradée par les lois dites « Macron » (qui ont allégé les contraintes légales pour les entreprises).

## Documents joints

Le cynisme n’a pas de limites